

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3571

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Corneloup et M. Brigand
à l'amendement n° 3058 de M. Ciotti

ARTICLE 23

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.